

LA PRATIQUE CANADIENNE EN
MATIERE DE TRAITES

Au sein de la Direction du Droit économique et des Traités du Ministère des Affaires extérieures, la Section des Traités donne des avis juridiques aux ministères du gouvernement canadien sur la procédure et la pratique canadiennes concernant les traités, leur rédaction et leur interprétation eu égard surtout aux droits et obligations qu'ils comportent pour le Canada. La Section veille à ce que la forme de nos traités ou accords soit conforme tant à l'usage international qu'aux exigences canadiennes; elle prépare tous les instruments formels (ratification, adhésion, acceptation ou approbation) ayant trait à la prise d'engagements découlant des traités et accords devant lier le Canada.

Le Registre des Traités

La Section des Traités tient à jour un registre détaillé de tous les traités et accords internationaux qui lient le Canada; il en indique les dates et lieux de signature, les dates de leur dépôt au Parlement ou de leur approbation parlementaire et, s'il y a lieu, de leur ratification ou de l'adhésion canadienne, ainsi que de leur entrée en vigueur; le registre renseigne aussi sur les réserves, les ententes connexes et les dénonciations s'y rapportant.

Pendant la période de quinze mois allant du 1er juillet 1978 au 1er octobre 1979, la Section des Traités a prêté son concours à la rédaction ou à la conclusion de 75 traités, soit 17 accords multilatéraux et 58 accords bilatéraux. Des traités bilatéraux signés ou ratifiés pendant les quinze mois, 4 portent sur l'assurance-investissements à l'étranger, 1 sur le développement pour la coopération, 1 sur les prêts pour le développement, 1 sur la coopération et les garanties dans le domaine nucléaire, 3 sur les pêcheries, 3 sur le commerce des textiles, 3 sur l'extradition, 2 sur la sécurité sociale, 4 sur l'exemption de la double imposition, 1 sur la propriété industrielle, 1 sur les infractions douanières, 1 sur le transfèrement des condamnés, 2 sur le transport aérien, 1 sur la cinématographie.